AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0894
FR0010908533-FS0476

18 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mai 2018, la société JP Morgan Securities plc.[1] (25 Bank Street, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mai 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EDENRED et détenir 9 587 863 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 4,07% du capital et 3,97% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EDENRED hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 605 478 actions EDENRED (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de 27 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 30 juillet 2018 et le 8 février 2023.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 235 818 955 actions représentant 241 352 877 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.